



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 4 avril 2024

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 8 avril 2024 à 20h (le caucus est à 19 h 00) à la salle Bonne Entente, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Toilettes chimiques des haltes routières
- b) Contrat de tondage et d'arrosage de fleurs
- c) Bail emphytéotique du centre multi **reporté**
- d) Droit de préemption avis de motion
- e) Adoption du premier projet de règlement sur le droit de préemption
- f) Adoption du rapport financier de la régie intermunicipale des matières résiduelles (RIGMR)
- g) Attribution du fond des générations
- h) Résolution pour offre de services Avizo
- i) Achat scène mobile **reporté**
- j) Demande du cercle des Fermières de St-Sylvestre
- k) Appui à la municipalité de Val-Alain_ retrait des places subventionnées en garderie
- l) Fonds Patrimoine et Culture – Journées camp de jour

Résolution numéro 50-2024

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 51-2024

Adoption des derniers procès-verbaux

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie des procès-verbaux du mois de mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Lyne Nadeau et résolu unanimement que les procès-verbaux du mois de mars 2024 soient adoptés avec dispense de lecture.

Résolution numéro 52-2024

Toilettes chimiques des haltes routières

ATTENDU QUE les haltes de Beurivage et du pont St-André sont maintenant des haltes VR;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à installer des toilettes chimiques;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées et la plus basse a été retenue;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Eric Gobeil et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sanitaire Fortier pour 2 toilettes régulières incluant la location et le service de vidange et de nettoyage aux 2 semaines au montant de 3000,00\$ + txs pour les deux toilettes pour 6 mois d'utilisation.

Résolution numéro 53-2024

Contrat de tondage et d'arrosage de fleurs

ATTENDU QU'en concordance avec notre règlement sur la gestion contractuelle, nous avons demandé des soumissions écrites en respect du devis proposé;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission conforme

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre octroie le contrat de tondage et d'arrosage de fleurs pour l'été 2024 à M. Mario Lemieux pour la somme de 11 000\$ excluant les taxes.

Résolution numéro 00– 2024

Bail emphytéotique du centre multi Point reporté

Certains éléments sont restés en suspens; les élus se questionnent sur la nécessité de maintenir un bail alors que la municipalité pourrait s'occuper de la gestion du centre multi. Certains points en lien avec le transfert du prêt restent à valider

Attendu que la Municipalité de Saint-Sylvestre, ci-après nommée "le nu-propiétaire", et la Société sportive et sociale de Saint-Sylvestre, ci-après nommée "l'emphytéote", ont signé une cession en emphytéose, tel qu'il appert d'un acte passé devant Me Alain Bolduc, notaire, le 9 juillet 2009, et publié au registre foncier du Québec, livre foncier de la circonscription foncière de Thetford, le 13 juillet 2009, sous le numéro 16 364 600.

Attendu que cette emphytéose a été consentie pour un terme de quinze (15) ans débutant le premier (1er) juillet deux mille neuf (2009) et se terminant le trente (30) juin deux mille vingt-quatre (2024).

Attendu que le nu-propiétaire et l'emphytéote désirent se prévaloir des dispositions de l'article 1198 du *Code civil du Québec* et renouveler cette emphytéose.

RENOUVELLEMENT D'UNE EMPHYTÉOSE

Il est proposé par
appuyé par
et résolu à l'unanimité:

1. Que le nu-propiétaire et l'emphytéote renouvelle cette emphytéose passée devant Me Alain Bolduc, notaire, le 9 juillet 2009, et publiée au registre foncier du Québec, livre foncier de la circonscription foncière de Thetford, le 13 juillet 2009, sous le numéro 16 364 600.

Cette emphytéose affectait des parties des lots 437 et 438 du cadastre de Saint-Sylvestre, aujourd'hui comprises dans les lots suivants, savoir:

Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros 4 212 206 et 4 443 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

DURÉE

2. Que le renouvellement de cette emphytéose soit consenti pour un terme de () débutant le premier (1er) juillet deux mille vingt-quatre (2024) et se terminant le

CONDITIONS

3. Que le nu-proprétaire et l'emphytéote conviennent que cette emphytéose soit renouvelée aux mêmes clauses, charges et conditions que celles stipulées à cette cession en emphytéose passée devant Me Alain Bolduc, notaire, le 9 juillet 2009, et publiée au registre foncier du Québec, livre foncier de la circonscription foncière de Thetford, le 13 juillet 2009, sous le numéro 16 364 600.

4. Que le maire et le directeur général, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de renouvellement notarié, tel que ci-dessus, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet

Avis de motion

Un avis de motion est donné par M. Éric Gobeil afin d'informer qu'à une séance subséquence un règlement sera adopté concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la municipalité.

Résolution numéro 54–2024

Adoption du premier projet de règlement 180-2024 encadrant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la municipalité

ATTENDU QU'EN vertu des articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Municipalité afin d'acquérir des immeubles à des fins municipale ;

ATTENDU QUE le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis doivent être déterminés par règlement ;

ATTENDU QU'EN vertu de ce droit de préemption, la Municipalité peut lors de la vente d'un immeuble spécifiquement désigné, s'en porter acquéreur au même prix et aux mêmes conditions prévus à l'offre d'achat d'un tiers ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut en tout temps refuser d'acquérir un immeuble désigné ;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles désignés seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption ;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Municipalité de Saint-Sylvestre d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 8 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Bilodeau

APPUYÉ par Lyne Nadeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil décrète les dispositions incluses dans le document en correspondance

Résolution numéro 55-2024

Adoption du rapport financier de la régie intermunicipale des matières résiduelles (RIGMR)

ATTENDU QUE la régie intermunicipale de Beauvillage a déposé son rapport financier;

ATTENDU QUE les conseillers municipaux et que la mairesse Mme Nancy Lehoux l'a reçu au moins 72 heures avant la présente séance, en ont pris connaissance et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Lyne Nadeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte le rapport financier 2023 de la régie intermunicipale.

Résolution numéro 56-2024

Attribution du fond des générations

ATTENDU QU'une planification stratégique a été faite en 2019 pour l'investissement des argents en provenance des éoliennes ;

ATTENDU QU'une somme de 25 000\$ annuellement est prévu pour être déposée dans un fonds pour les futures générations et ce, sur toute la durée du contrat des redevances d'éoliennes (25 années) ;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre affecte la somme de 25 000 \$ au fonds des générations pour l'année 2024.

Résolution numéro 57-2024

Résolution pour offre de services Avizo

ATTENDU QUE le système de mesure de débit des bassins aérés doit être vérifié régulièrement.

ATTENDU QUE la firme Avizo experts-conseils inc. a soumis une offre de services conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre autorise la firme Avizo à procéder à la vérification d'exactitude de système de mesure de débit des bassins aérés au coût de 2 125,00\$ plus taxes

Résolution numéro 00-2024 Point reporté

Le conseil recommande de demander d'autres soumissions

Résolution pour achat de la scène mobile

ATTENDU QUE la municipalité a déposé en décembre dernier une demande d'aide financière au Programme Volet C : Soutien financier équipements et infrastructures culturelles dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 pour l'acquisition d'une scène mobile de 16 ' X 20' ;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une réponse favorable à cette demande et que le montant octroyé par la MRC de Lotbinière est de 10 000\$;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée et retenue;

Il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Sonorisation SDT de 10 panneaux de scène de 4 X 8 en aluminium (incluant pattes en aluminium d'une hauteur de 36 pouces) et d'un escalier avec garde pour un montant total de 14 187, 92\$ incluant les taxes et la livraison.

Résolution numéro 58-2024

Demande du Cercle des Fermières de St-Sylvestre

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de St-Sylvestre a fait la demande d'aide financière à la municipalité de St-Sylvestre pour défrayer le coût de la location de la salle Desjardins au Centre multifonctionnel au montant de 287,44 \$ taxes incluses à l'occasion du Gala d'amateurs qui se tiendra le 5 mai 2024;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte la demande adressée par le Cercle des Fermières de St-Sylvestre.

Résolution numéro 59-2024

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Steve Houley et résolu Lyne Nadeau que la municipalité de St-Sylvestre appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Résolution numéro 60-2024

Fonds Patrimoine et Culture – Journées Camp de jour

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière souhaite soutenir la réalisation de projets culturels afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa politique culturelle. Dans le cadre de son entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec, une enveloppe est réservée pour un appel de projets visant le développement culturel sur son territoire.

ATTENDU QUE deux municipalités de la MRC de Lotbinière veulent inviter gratuitement les camps de jour municipaux de la MRC de Lotbinière à une activité culturelle dans leur municipalité, dans le but d'ancrer le développement culturel dans le territoire et d'assurer la collaboration, la concertation et la mobilisation avec les autres municipalités du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Patrice-de-Beaurivage veulent s'associer pour le dépôt d'une demande conjointe, afin de maximiser les occasions de faire vivre une expérience culturelle aux enfants de la région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Eric Gobeil et appuyé par Sonia Lehoux , et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité de Saint-Sylvestre autorise le dépôt du projet des Journées camp de jour au Fonds Patrimoine et Culture 2024 de la MRC de Lotbinière;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Sylvestre à payer sa part des coûts admissibles au Projet;
- QUE la municipalité désigne Mme Laurence Nadeau-Larochelle, coordonnatrice municipale, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : Prochaine réunion 9 avril

Loisirs :

- Chasse aux cocos en collaboration avec la bibliothèque (environ 20 enfants ont participé)
- Prochaine réunion du comité loisirs prévue le 18 avril pour planifier la fête d'été.
- Nous avons eu un don de 35 paires de raquettes neuves d'Accès Loisirs Québec.
- Programmation loisirs printemps en cours (inscriptions jusqu'au 14 avril)
- Inscriptions au Terrain de jeux du 5 avril au 5 mai. Capacité d'accueil de 40 enfants (5-6 ans ratio 12, 7-8 ans ratio 13 9 ans et + ratio 15).

Comité famille et aînés (incluant MADA) :

Tourisme Lotbinière :

Culture et patrimoine :

Cœur Villageois : Obtention de l'aide financière Volet C pour la scène mobile 16' X 20' (10 000\$).

-Poursuite des projets amorcés (halte repos et place publique animée). Une demande écrite sera envoyée à la Fabrique Ste-Mère de Jésus.

-Voyage exploratoire le 26 avril prochain dans les Cantons-de-l'Est.

-Événement de lancement prévu en juillet (à confirmer)

Ressources humaines : Embauche au terrain de jeux en cours (entrevues prévues le 10 avril)

Centre multifonctionnel : Hydro Québec propose de faire une étude gratuite concernant l'efficacité énergétique du centre multi.

Matières résiduelles (RIGMR) :

Voirie et égout : On commence à travailler dans nos chemins. On priorise les routes ouvertes l'hiver. Le projet de fossés dans le parc industriel avance. Des ingénieurs du FQM viennent sur place dans les prochains jours.

CCU: Formation à venir

Pompiers et sécurité civile : Ça va bien!

Corporation DÉFI : Ils ont reçu une trentaine de demandes pour le remboursement des inscriptions sportives des enfants. Le comité regarde ça dans les prochains jours. Le comité a la volonté de partager les bénéfices des glissades en s'impliquant dans l'achat d'une infrastructure pour la municipalité (ex; foyer et tables aux haltes routières, balançoires devant le terrain de tennis...)

Développement local : Le conseil travaille à développer de nouveaux secteurs tant au résidentiel qu'industriel.

MRC : Le comité éolien regroupant les trois MRC (Lotbinière, Chaudière-Etchemins et Appalaches) vient d'être créer. Cet organisme verra à optimiser l'offre pour les éoliennes dans nos secteurs.

Comité de la montagne : Une planification stratégique vient d'être présentée.

Varia :

- lecture d'une lettre d'un citoyen; on lui propose de venir faire sa demande directement à la prochaine séance du conseil.

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 61-2024

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 9906 au numéro 9925 incluant les paiements par internet tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 22 h 23, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 6 mai 2024

Nancy Lehoux

Louise Breton

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

